

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187, avenue Hassan II - Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire :

Le Mercredi 29 Mars 2017, à 11 Heures

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;
2. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
4. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
5. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Affectation du résultat ;
7. Jetons de présence ;
8. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;
9. Renouvellement des mandats d'administrateurs;
10. Démission et cooptation d'un administrateur;
11. Ratification de la cooptation d'administrateurs;
12. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le Mercredi 29 Mars 2017, à partir de 10H30 minutes.

Il est à rappeler à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2016 seront publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- Les Inspirations ECO du 24 Février 2017

Données de contact :

- Mlle Amal MOUHOUB
- Tél. : 05 22 47 94 24
- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.

Projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Date : 29 Mars 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 451 964 390,78 dirhams pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2016.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 415 887 198,88 dirhams, est de **845 253 370,12** dirhams.
- Décide de fixer le montant du dividende à **14** dirhams l'action.
- Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2016 s'élève à **372 513 190** dirhams
- Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de **472 740 180,12** dirhams.

Récapitulatif de l'affectation des résultats :

	(Montant en dirhams)
Bénéfice de l'exercice	451 964 390,78
Déduction des pertes antérieures	0,00
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	451 964 390,78
Réserve légale (-)	22 598 219,54
Report à nouveau bénéficiaire exercice antérieur	415 887 198,88
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	845 253 370,12
Nombre d'actions	26 608 085,00
Dividende par action	14
Somme distribuable à titre de dividendes aux actionnaires	372 513 190,00
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	472 740 180,12

Le dividende de 14 dirhams par action sera mis en paiement à partir du 1er juillet 2017.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2016.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonyme, approuve les conclusions dudit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires prend acte de la démission de Monsieur Mohamed Amine BENHALIMA du Conseil d'Administration du CIH.

HUITIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination de Mme Amina BENKHADRA en qualité d'administratrice indépendante, faite par le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2016 pour six (6), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

NEUVIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. KHALID CHEDDADI, pour six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

DIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.